



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 13 janvier 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 2 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Joye Stéphane, conseiller communal
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Bavaud Camille, conseiller communal
Soutter Eric, conseiller communal
Bussard Thierry, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Monique Gründler-Haldimann, Présidente du Conseil général.

La séance est présidée par M. Pascal Chuard de Cousset, Vice-président du Conseil général, qui remplace la Présidente du Conseil général, empêchée ce soir pour des raisons de santé.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse. Il adresse un salut particulier à Mme Monique Gründler, absente ce soir pour des raisons de maladie, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h01. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du Conseil général.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée communale du 14 avril 2016.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2016.
3. Budget 2017
 - 3.1. Budget de fonctionnement.
 - 3.1.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.1.2. Rapport de la commission financière.

3.1.3. Questions

3.1.4. Vote sur le budget de fonctionnement.

3.2. Budget des investissements.

3.2.1. Présentation du budget des investissements.

3.2.2. Rapport de la commission financière.

3.2.3. Présentation et décisions sur les nouveaux investissements :

- a) 160.503.5 - Aménagement abri de protection civile.
- b) 210.506.0 - Mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires.
- c) 620.501.25 - Optimisation de l'éclairage public communal.
- d) 620.501.46 - Investissements routiers 2017.
- e) 620.506.00 - Achat de véhicules et machines.
- f) 700.501.23 - Raccordement des nouvelles constructions au réseau.
- g) 710.501.00 - Construction canalisation eaux claires les Parchys Montagny-la-Ville.
- h) 711.522.0 - Participation étude de la STEP régionale de la Broye.
- i) 740.503.0 - Renaturalisation des cimetières communaux.

3.2.4. Vote général sur le budget des investissements.

4. Désignation de l'organe de révision

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières de peu d'importance (transaction de moins de Fr. 30'000.00 ou de moins de 200 mètres carrés de superficie)

6. Présentation et approbation du règlement scolaire communal

7. Informations du Conseil communal

8. Informations du Conseil général

9. Divers.

Le Président propose au Conseil général de modifier l'ordre du jour en fusionnant les points 3.1.2. et 3.2.2. pour n'en conserver qu'un seul, le point 3.1.2. Les points 3.2.3 et 3.2.4 seraient alors décalés d'un rang et passeraient alors en 3.2.2 et 3.2.3. Il justifie cette proposition à titre de simplification du déroulement des débats. Avec cette modification, le rapport de la commission financière ne serait lu qu'une seule fois, au lieu de deux fois, l'une pour le budget de fonctionnement et l'autre pour le budget d'investissement. Il ouvre la discussion.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) demande pourquoi le plan financier ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance. Selon la loi, ce document doit être présenté une fois par année, et comme il n'a pas été présenté en 2016, le groupe « Gauche plurielle » aimerait en connaître les raisons.

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli, Syndique, qui répond que la dernière présentation du plan financier a été faite en décembre 2015. Suite aux élections générales de 2016, le Conseil communal doit tout d'abord établir un plan de législature qui sera l'une des bases de calcul du plan financier. Dès lors, le Conseil communal sera plus à même de répondre à cette demande lors de la prochaine séance du Conseil général, le 4 mai prochain.

Mme Anita Balz en prend bonne note.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président soumet au vote la modification relative à la modification de l'ordre du jour, en demandant aux conseillers généraux qui acceptent la modification de s'exprimer en levant la main.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité et le Président passe au point suivant.

1. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée communale du 14 avril 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 avril 2016 est approuvé par 28 avis positifs et un seul négatif.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2016 est approuvé par 29 conseillers généraux.

3. Budget 2017

3.1. Budget de fonctionnement.

3.1.1. Présentation du budget de fonctionnement

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli, Syndique, qui passe à la présentation du budget de fonctionnement 2017. Elle se base sur les documents transmis au Conseil général, mais aussi sur un tableau des charges et produits par nature et importance remis à chacun, en expliquant les variations, en rapport avec les comptes 2015 et le budget 2016.

Le budget de fonctionnement 2017 prévoit des charges pour Fr. 8'425'598.55 et des produits pour Fr. 8'430'768.95, soit un bénéfice de Fr. 5'170.40. Hors imputations internes, ces montants se situent à Fr. 7'956'323.30 pour les charges et à Fr. 7'961'493.70 pour les produits.

Mme la Syndique commente des postes particuliers et expliquent en détail certaines variations, en particulier sur le compte 020.318.31 « frais d'étude organisation, efficacité et qualité de l'administration » qui prévoit Fr. 30'000.00 au budget 2017. Admettant que le libellé ne permet pas vraiment d'identifier la charge, elle relève qu'il ne s'agit pas d'un 2^{ème} audit, le compte 020.318.30 « frais d'audit et de fiduciaire » n'étant d'ailleurs pas impacté. Cette charge est complémentaire de la charge budgétée sous le compte 020.311.0 qui prévoit un montant pour le renouvellement du mobilier de l'administration. Il s'agit de mettre en place la réorganisation résultant de l'audit mené l'an passé par la mise en adéquation des postes de travail avec les cahiers charges, les remplacements pour absences et la grille salariale, de reprendre le règlement sur le personnel communal pour le rendre conforme aux points précédents et d'établir des contrats de travail et leurs avenants éventuels en cas d'embauche de nouveaux collaborateurs ou d'augmentation de temps de travail pour les collaboratrices qui travaillent actuellement à mi-temps. Le Conseil communal propose au Conseil général de recourir à un prestataire tiers car les conseillers communaux, en temps d'élus politiques, ne disposent pas des compétences nécessaires pour mener à bien une telle mission. Il s'agit de doter notre commune en pleine expansion démographique d'une administration efficace, elle qui doit faire face au report de charge par le canton, par exemple dans la gestion des permis de construire et dans la gestion comptable (MCH2). Il est question aussi d'adapter la structure administrative à la nouvelle loi scolaire, à la mise en place du Conseil général et aux séances supplémentaires consécutives. Mme la Syndique relève donc que la mission qui sera confiée au prestataire dépasse largement les conclusions de l'audit mené l'an passé. Le Conseil communal constate que l'administration communale arrive à saturation suite aux changements qui lui sont imposés, quand bien même elle doit pouvoir toujours évoluer pour s'adapter aux multiples

complications administratives. Dans ce sens, le Conseil communal a pris contact avec des communes voisines pour bénéficier de leur expérience en la matière.

Elle informe sur l'endettement communal par habitant, qui se monte à Fr. 3'892.00 au 15.12.2016.

Arrivée en fin de présentation sur les charges, Mme la Syndique informe que le Conseil communal a décidé, dans un souci de bonne gestion, de solliciter systématiquement plusieurs prestataires pour toute dépense individuelle de plus de Fr. 5'000.00.

Concernant les produits, Mme la Syndique explique que l'analyse des recettes fiscales demeure un exercice délicat. Après avoir cité quelques éléments décisifs (comme la variation de la population), elle cite les taux de progression retenus pour les recettes fiscales, tout en indiquant que le Conseil communal a fait preuve de prudence dans son estimation. Le Conseil communal a décidé de maintenir les coefficients fiscaux sans modification pour l'année 2017.

La projection 2016 prévoit un équilibre entre charges et produits au 31.12.2016. Les comptes y relatifs seront présentés en séance de Conseil général du 4 mai 2017.

En conclusion, Mme la Syndique informe que l'analyse financière sur les 5 derniers années, transmise courant octobre par Service des communes, démontre une bonne marge d'autofinancement et une bien meilleure limite de crédit du fait d'une plus grande capacité d'investissement.

Le Président remercie Mme la Syndique pour sa présentation et passe au point suivant.

3.1.2. Rapport de la commission financière.

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement et d'investissement 2017. Le document est reproduit ci-après :



MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL
Commission des finances

Montagny, le 10 décembre 2016

Rapport de la Commission Financière au Conseil Général sur le budget 2017 de la Commune

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général

I. Mission de la Commission financière

Selon l'article 97.1 lettre a LCO, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'examiner le budget et de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier au Conseil général.

II. Procédure suivie

- a. Par courriel de l'administration communale du 10 novembre 2016, la COFI a reçu les documents suivants :
 - Budget de fonctionnement 2017 au 9 11 2016 à 12h00 ;
 - Budget d'investissement 2017 au 9 11 2016 à 12h00 ;
 - Budget 2017 – Reports et nouveaux ;
 - Compte 160.503.5 – Budget d'investissement 2017 – Aménagement abri de protection civile à Cousset, sous le local du feu ;
 - Compte 210.506.0 – Budget d'investissement 2017 – Mobilier-bureautique-informatique des écoles primaires ;
 - Compte 620.501.25 – Budget d'investissement 2017 – Optimisation de l'éclairage public communal ;
 - Compte 620.501.46 – Budget d'investissement 2017 – Investissements routiers ;
 - Compte 620.506.00 – Budget d'investissement 2017 – Achat de véhicules et machines ;
 - Compte 700.501.23 – Budget d'investissement 2017 – Raccordement nouvelles constructions au réseau ;
 - Compte 710.501.00 – Budget d'investissement 2017 – Construction canalisation eaux claires les Parchys à Montagny-La-Ville ;
 - Compte 711.522.0 – Budget d'investissement 2017 – participation étude de la STEP régionale Broye ;

- Compte 740.503.0 – Budget d'investissement 2017 – Re-naturalisation des cimetières communaux.

Par courriel du 11 novembre 2016, l'administration communale transmet à la COFI les versions mises à jour des deux premiers documents à savoir

- Budget de fonctionnement 2017 au 11.11.2016 à 10h00 ;
 - Budget d'investissement 2017 au 11.11.2016 à 10h00.
- b. Sur demande expresse du Président, l'administration communale transmet le 15 novembre 2016 les documents relatifs à la situation financière de la commune à fin octobre :
- Bilan 2016 au 28.10.2016 ;
 - Compte d'investissement 2016 au 28.10.2016 ;
 - Compte de fonctionnement 2016 au 28.10.2016 ;
 - Estimation des rentrées fiscales au 28.10.2016 ;
- c. Dans sa séance du 23 novembre 2016, la COFI revoit en détail les différents comptes et postes du budget à la lumière d'une part, des explications contenues dans les documents eux-mêmes et d'autre part, des calculs et analyses qu'elle a elle-même conduits. Elle prépare une liste de questions transmise au Conseil communal par l'intermédiaire de Madame la Syndique et Cheffe du dicastère des finances.
- d. Par courriel du 25 novembre 2016, la COFI reçoit les réponses à ses questions ainsi que les documents suivants :
- Lettre du Service des Communes accompagnée des tableaux 2011-2015 de la situation financière, de la capacité d'investissement et des indicateurs financiers ;
 - Tableau préparé par la commune d'estimation des recettes fiscales selon la statistique du SCC ;
 - Statistiques par commune 2014 PP et PM Broye ;
 - Communiqué aux communes du Service Cantonal des Contributions relatif à l'estimation des recettes fiscales cantonales pour le budget 2017.
- Enfin, par courriel du 28 novembre 2016, la COFI reçoit communication de la lettre du Service des Communes du 19 mai 2016 relative aux comptes, bilan et contrôle de l'endettement 2015.
- e. Le 28 novembre 2016, après étude des réponses et des documents supplémentaires reçus, la COFI participe à une séance avec le Conseil communal au cours de laquelle celui-ci peut préciser et davantage expliquer en détail certains points du budget.
- f. A la suite de laquelle, la COFI tient sa séance finale sur le sujet.

III. Présentation succincte du Budget

Budget de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement présente un résultat excédentaire de CHF 5'170.40 selon les chiffres suivants.

Total des charges	8'425'598.55	Total des produits	8'430'768.95
Imputations internes	(469'275.25)	Imputations internes	(469'275.25)
Charges réelles	7'956'323.30	Produits réels	7'961'493.70

Le total des charges réelles budgétées s'élève à CHF 7'956'323.30, soit une augmentation par rapport aux chiffres, hors imputations internes et amortissements extraordinaires, de 6.56% de l'exercice 2015 et de 8.65% du budget 2016.

Le total des produits réels budgétés s'élève à CHF 7'961'493.70, soit une diminution de 1.9 % par rapport à l'exercice 2015 et une augmentation de 9.94 % par rapport au budget 2016. Les produits ont été budgétés par le Conseil communal en tenant compte des entrées fiscales effectives à la fin octobre 2016 et des projections pour 2017. Dans ce sens, le produit de l'impôt sur le revenu a été fixé à un niveau inférieur de 2.50% par rapport à la statistique cantonale.

Budget des investissements 2017

Le budget des investissements montre un excédent des dépenses de CHF 1'283'056.05, net des recettes de taxes et subventions éventuelles, analysés en Nouveaux investissements pour CHF 932'232.00 et en Report d'exercices passés pour CHF 350'824.05, comme détaillé ci-dessous.

Nouveaux Investissements

No de cpte	Libellé	2017	
		Dépenses	Recettes
160.503.5	Aménagement abri de protection civile	140'000.00	
210.506.0	Mobilier/bureautique/informatique écoles primaires	18'232.00	
620.501.25	Optimisation de l'éclairage public communal	400'000.00	
620.501.46	Investissements routiers 2017	282'000.00	
620.506.00	Achat de véhicules et machines	189'000.00	
700.501.23	Raccord nouvelles constructions au réseau	8'000.00	
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable		80'000.00
710.501.00	Construction canalisation eaux claires les Parchys MLV	75'000.00	
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées		150'000.00
711.522.0	Participation étude de la STEP régionale Broye	30'000.00	
740.503.0	Renaturalisation des cimetières communaux	20'000.00	
	Total Nouveaux Investissements	1'162'232.00	230'000.00

La COFI a analysé individuellement chaque investissement.

En ce qui concerne l'optimisation de l'éclairage public communal – compte 601.501.25 – de CHF 400'000.00, qui est un projet s'étendant sur cinq ans, la COFI a posé la question de n'inscrire au budget 2017 que la part qui sera dépensée dans cette année, soit environ CHF 80'000.00 ; le reste étant budgété régulièrement chaque année entre 2018 et 2021.

Après étude, sur la base des informations à sa disposition et, en particulier, sur le fait, mentionné par le Conseil communal, que le contrat avec le Groupe E serait unique et engloberait la totalité du projet, la COFI a conclu au bien-fondé de cette position au budget 2017.

Reports des années précédentes

No de cpte	Libellé	2017	
		Dépenses	Recettes
020.506.2	Elaboration nouveau site internet communal	3'000.00	
140.661.01	Subv. ECAB : Extension eau Rte Botset Mannens		12'720.00
140.661.09	Subv. ECAB : Réfect. réseau eau MLV		50'000.00
294.503.4	Etude extension et rénov. ctre scol. & sportif Cousset	86'554.00	
330.500.0	Aménagement et entretien place de jeux de Cousset	87'322.00	
620.500.0	Achat route, terrain et place derrière la Gare à Cousset	70'000.00	
620.501.37	Honoraires/achat terrain correction routes MG	6'782.25	
620.501.43	Déplacement passage pour piétons Cousset	44'000.00	
620.501.44	Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune	48'000.00	
650.501.0	Aménag. baie d'arrêt pour les bus à Cousset	20'000.00	
790.500.1	Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)	29'092.80	
790.521.0	Participation nlle mensuration cadastrale Montagny	18'793.00	
	Total Report	413'544.05	62'720.00

Ces investissements ont déjà fait l'objet d'une approbation lors des assemblée générales précédentes.

IV. Conclusion

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 87a LCo et 43a RELCo.
- Le budget respecte le principe de la non compensation des dépenses avec les recettes.
- La distinction entre le budget de fonctionnement et le budget des investissements est conforme aux prescriptions du plan comptable harmonisé.
- Le montant des amortissements financiers obligatoires figurant dans le « contrôle de l'endettement 2015 » est effectivement couvert par le montant d'amortissements prévu au budget.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement dans son ensemble et le budget des investissements dans son ensemble ainsi que chaque nouvel investissement séparément.

Olivier Dousse
Président

François Egger
Membre

François Genetelli
Secrétaire

Gisèle Genilloud
Membre

Marc Küng
Membre

3.1.3. Questions

Le Président ouvre la discussion, selon l'ordre comptable de la classification administrative.

Mme Anita Balz pour le groupe « Gauche plurielle » :

- 020.311.0 : Achat de machines et de mobiliers de bureau
- 020.318.31 : Frais d'étude organisation, efficacité et qualité de l'administration

Mme Anita Balz souligne que les explications pour ces comptes font référence à l'audit menée en 2015 et pour laquelle les résultats n'ont jamais été dévoilés. Le groupe « Gauche plurielle » estime qu'il est difficile pour lui de se déterminer sur ces objets sans information sur cet audit. Il demande s'il est prévu d'avoir un compte-rendu sur cet audit, même de manière succinct et avec les noms anonymes.

M. Marc Küng pour le groupe « 7 Villages » indique que le groupe a obtenu toutes les réponses à ces questions lors des séances de groupe et qu'il n'y a donc pas de question à ce sujet.

M. Gilbert Stocker pour le groupe « Continuité et Avenir » indique avoir reçu toutes les réponses de la part de Mme la Syndique et de M. Thierry Bussard et que dès lors, il n'y a pas de commentaire particulier à ce sujet.

Mme la Syndique répond donc aux questions du groupe « Gauche plurielle ». Elle explique que l'audit est un document resté de manière interne au Conseil communal. C'est donc un document qui va rester confidentiel du fait de la personnalisation du rapport. Si le Conseil général souhaite en avoir connaissance, il sera nécessaire pour le Conseil communal d'en faire une synthèse pour rendre son contenu anonyme. Un des points principaux concernent les problèmes de remplacement de personnel, l'audit l'a relevé étant donné qu'elle s'est déroulée alors que le chef de l'administration était absent suite à un accident. L'audit a souligné la compétence du personnel mais avec un certain nombre de points à améliorer. Pour revenir au budget 2017, il est question d'adapter la réception de l'administration pour pallier au problème de confidentialité des personnes qui se rendent au guichet. Il s'agit aussi d'adapter le mobilier de bureau devenu obsolète dans le contexte de révision de l'espace de travail. Elle souligne que le personnel de l'administration est fortement sollicité et arrive à saturation alors que de nouvelles tâches lui sont confiées. Elle relève que la commune est une entreprise formatrice et qu'à cet égard, elle s'engage beaucoup pour les jeunes. Actuellement, l'administration est dans une phase de formation deux apprenties (1^{ère} et 2^{ème} année d'apprentissage) qui nécessitent un appui plus conséquent, contrairement aux années précédentes. Ajouté aux éléments cités ci-avant et à un fort accroissement de la population, la situation est difficile pour l'administration communale et le Conseil communal a réellement la volonté d'adapter le personnel communal. Plusieurs pistes sont à l'étude comme, par exemple, l'engagement d'un technicien communal, l'engagement d'un/e collaborateur/trice ou l'augmentation du taux d'occupation d'une secrétaire qui travaille à mi-temps. Mme la Syndique explique que le Conseil communal sollicite l'appui de professionnels pour mettre en place des mesures qui dépassent largement les conclusions de l'audit. Il s'agit d'une tâche importante qui n'est certes pas lourde mais elle doit être menée de manière précise par des personnes disposant de connaissances techniques spécifiques. A cet égard, Mme la Syndique s'est rapprochée de communes de notre district pour savoir comment elles ont réglé de

telles missions. Ainsi, si le Conseil général est d'accord, le Conseil communal sollicitera plusieurs entreprises pour un appel d'offres. La phase réalisation se fera avec la consultation du personnel communal et de son syndicat. Elle termine avec l'explication du compte 020.311.0 qui prévoit l'acquisition de tablettes pour le suivi des dossiers par le Conseil communal. Il s'agit là de s'adapter aux nouveaux outils techniques qui simplifient la tâche du Conseil communal pour un accès sécurisé aux données de la commune. De tels outils permettraient aussi de décharger l'administration des demandes du Conseil communal. En effet, l'accès direct aux données par le Conseil communal permet de libérer du temps pour l'administration communale qui peut ainsi continuer à œuvrer pour ses tâches ordinaires.

Mme Anita Balz remercie Mme la Syndique pour sa réponse. Au nom du groupe « Gauche Plurielle », elle se demande s'il est bien opportun de procéder à des améliorations dans les locaux administratifs alors que l'on sait d'ores et déjà qu'il existe un problème essentiel, celui de l'exiguïté des locaux.

Mme la Syndique répond que la réflexion du Conseil communal tient compte de cet élément. En effet, le mobilier qu'il est prévu d'acquérir est modulable et pourra parfaitement s'adapter dans d'autres locaux sans difficulté.

Mme Anita Balz pose une question au nom du groupe « Gauche Plurielle » concernant le compte 020.435.0 « vente de matériel et prestations de service ». Le groupe souhaite être informé sur les dates de signatures des différentes conventions et sur leurs conditions de renouvellement.

Mme la Syndique répond qu'elle ne peut pas répondre à cette question immédiatement. Elle va donc analyser ce point et y répondra prochainement.

Il n'y a plus de question sur le chapitre 0 et le Président passe au chapitre suivant.

M. Marc Fragnière, du groupe « Gauche plurielle » pose une question concernant le compte 140.311.0 « achat de matériel technique et machines pour le service du feu ». Il demande quelle est la réflexion du Conseil communal à ce sujet et l'utilité de ces acquisitions.

Mme la Syndique donne la parole à M. Stéphane Joye, conseiller communal en charge du dicastère, qui explique que ces acquisitions ont été discutées avec le commandant du feu. Il s'agit d'une mise à jour d'ancien matériel pour répondre aux normes de sécurité.

M. Marc Fragnière est partiellement satisfait de la réponse et précise sa demande axée principalement sur l'achat du canon à eau et de l'échelle.

Sur demande du Président, M. Gérald Pidoud, conseiller général du groupe « Continuité et avenir » et commandant des pompiers, précise qu'il s'agit de remplacer l'échelle montée sur le véhicule qui est devenue obsolète et qui ne passe plus l'expertise. Le canon à eau sert quant à lui à remplacer deux sapeurs-pompiers en cas de sinistre. Cet équipement serait d'une grande utilité, cela a été démontré lors des incendies de Mannens et de Bossy Céréales à Cousset. Il permet ainsi de préserver des hommes qui pourraient souffrir de coup de chaleur à proximité immédiate de l'incendie.

Il n'y a pas d'autre question sur le chapitre 1. Le Président passe au chapitre 2.

M. Vincent Barras du groupe « Gauche plurielle » cite le compte 290.314.0 « entretien et rénovation des bâtiments scolaires », et estimant qu'il y a plusieurs bâtiments scolaires qui demandent un entretien rapide, il fait remarquer que les stores cassés de l'école de Montagny-la-Ville sont en panne depuis plus de deux

ans. Même s'il semble que des rideaux soient en cours d'installation, il demande si le Conseil communal prévoit une réparation des stores de Montagny-la-Ville pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans des conditions acceptables. Si ce n'est pas le cas, M. Vincent Barras propose d'augmenter le budget 2017 en conséquence.

Mme la Syndique répond au préalable que toute augmentation de charges au budget doit faire l'objet d'une compensation. En effet, le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement (art. 88 al. 3 LCo).

Mme la Syndique donne la parole à M. Jean-Patrick Daidié pour une réponse plus technique en lien avec la demande de M. Vincent Barras.

M. Jean-Patrick Daidié, conseiller communal, répond qu'il y a effectivement bien des choses à faire dans les bâtiments communaux et notamment pour l'entretien des stores à Montagny-la-Ville, élément dont il n'avait pas connaissance au moment de l'établissement du budget. Il a effectivement mené une discussion avec l'enseignante pour la pose de rideaux. Il estime que l'on ne peut pas définir un montant pour le remplacement des stores sans une analyse sérieuse. Il indique qu'il va faire son possible pour permettre l'installation de rideaux si les priorités et les disponibilités budgétaires le permettent.

M. Vincent Barras comprend qu'il n'est pas possible d'augmenter les charges sans proposer des économies, il prend bonne note de la réponse mais il propose, pour régler le problème des stores à Montagny-la-Ville, d'augmenter le compte 290.314.0 de Fr. 4'000.00 à Fr. 20'000.00 et de le compenser par la suppression de la charge de Fr. 16'000.00 au compte 020.311.1 « programmes informatiques » pour l'achat de tablettes pour le Conseil communal. Il justifie son intervention par le fait qu'il faut tout d'abord penser à la population avant le confort et l'efficacité du travail du Conseil communal.

Le Président prend bonne note de la proposition de M. Vincent Barras et décide de la soumettre au vote. En application de l'art. 15 al. 1 ReLCo, la proposition du Conseil communal est soumise au vote en premier.

Il demande donc au Conseil général que celles et ceux, qui sont d'accord de maintenir à Fr. 4'000.00 le compte 290.314.0, s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 19 oui, 9 non et 1 abstention.

Le Président confirme que la proposition du Conseil communal est maintenue et que dès lors la proposition de M. Vincent Barras est rejetée.

M. Jean-Luc Clément du groupe « 7 Villages » se demande si la procédure appliquée par le Conseil général est judicieuse. Il propose de passer l'entier du budget en revue et ensuite de discuter des modifications.

Le Président répond pour sa part qu'il va continuer la présentation du budget comme initié dès le début et qu'il ne va donc pas changer la procédure.

Il continue avec l'examen du budget et sur sa demande, il n'y a pas de questions concernant les chapitres comptables 3 et 4.

L'examen continue avec le chapitre 5.

Mme Sarah Dupasquier du groupe « Gauche plurielle » pose une question concernant le point 540.365.0 « Subvention à l'accueil familial de jour de la Broye ». Elle demande s'il est possible de partager cette subvention avec d'autres structures d'accueil dans d'autres districts.

Mme la Syndique répond que la commune de Montagny a signé une convention avec l'accueil familial de jour de la Broye. Collaborer avec d'autres structures nécessiterait de signer de nouvelles conventions. C'est un objet à examiner par le Conseil communal.

Le Président continue l'examen du budget de fonctionnement 2017 qui ne provoque pas de question pour les chapitres comptables 6, 7, 8 et 9.

La parole n'étant plus demandée le Président soumet le budget de fonctionnement 2017 au vote du Conseil général.

3.1.4. Vote sur le budget de fonctionnement.

Le Président demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 23 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le Président confirme que le budget de fonctionnement 2017 est approuvé. Il passe au point suivant.

3.2. Budget des investissements.

3.2.1. Présentation du budget des investissements.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui cite les totaux d'investissement, Fr. 1'575'776.05 en dépenses, Fr. 292'720.00 en recettes, soit un excédent de dépenses de Fr. 1'283'056.05. Elle passe à la présentation du premier investissement

3.2.2. Présentation et décisions sur les nouveaux investissements :

a) 160.503.5 - Aménagement abri de protection civile – Fr. 140'000.00

Coût financier annuel 3% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 7'000.00/an

Mme la Syndique se réfère aux documents transmis au Conseil général et justifie l'aménagement de l'abri de protection civile situé sous le local du feu de Cousset par l'exiguïté et le manque de locaux disponibles. Il s'agit d'assurer la disponibilité de locaux pour les séances de la commune, qu'elles soient du Conseil communal ou alors du Conseil général. Il est prévu d'aménager quatre locaux avec bureaux et armoires de rangement, avec un espace de détente et cafétéria. Mme la Syndique informe que le Conseil communal s'est réuni dans ces locaux hier soir pour une séance avec un grand nombre de participants. Elle explique que l'abri PC dispose d'un accès idéal avec une porte indépendante du bâtiment du feu qui ne cause aucune gêne pour les pompiers. De plus, la commune dispose de plusieurs places de parc à proximité.

M. Vincent Barras, du groupe « Gauche plurielle », se référant à l'étude pour l'agrandissement du centre scolaire et sportif de Cousset, estime qu'il y a d'autres solutions qui pourraient profiter à l'ensemble de la population. A titre provisoire, il propose que l'on utilise les sous-sols de l'école de Cousset qui ne sont pas utilisés après 20 heures. Il propose dès lors de refuser cet investissement.

M. Daniel Francey, du groupe « 7 VILLAGES », relève que pour accéder d'une salle à l'autre, il faut passer obligatoirement par une salle. Par ailleurs, il n'est pas possible pour une personne invalide de descendre les escaliers. En outre, en cas d'incendie, il n'y a qu'une seule sortie et ce n'est pas une bonne chose pour la sécurité. Pour terminer, il estime que des usagers se parqueront devant les portes du local du feu. Pour toutes ces raisons, M. Daniel Francey émet un avis défavorable sur cet investissement.

M. Gilbert Stocker pour le groupe « Continuité et Avenir » informe que le groupe est très réticent de donner son accord pour cet investissement, du fait qu'il s'agit d'un abri de protection civile dont l'accès n'est pas aisé. Pour trouver une solution au problème de disponibilité des locaux, le groupe propose d'établir un inventaire de tous les locaux disponibles. En l'état, le groupe propose de refuser cet investissement.

M. Jean-Luc Clément du groupe « 7 VILLAGES » se dit surpris par le coût estimé pour équiper les locaux d'un système de ventilation (Fr. 75'000.00)

M. Joël Terrapon du groupe « Gauche plurielle » attire l'attention du Conseil général sur les salles de restaurant qui sont disponibles dans la commune.

Mme la Syndique explique que l'estimation de Fr. 75'000.00 pour la ventilation est justifiée par une offre d'un prestataire spécialisé. Elle estime inutile de développer davantage cet objet du fait de l'opposition à ce projet et elle demande au Président de procéder au vote.

Le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 140'000.00, pour l'aménagement d'un abri de protection civile, s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 1 oui, 26 non et 1 abstention.

Le Président confirme que l'investissement est refusé.

Mme la Syndique informe qu'elle prend acte du refus du Conseil général. Le Conseil communal va donc reprendre ce dossier en vue d'une nouvelle solution.

Le Président passe au point suivant.

b) 210.506.0 - Mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires – Fr. 18'232.00

Coût financier annuel 15% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 3'099.45/an

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui se réfère au dossier transmis au Conseil général par le Conseil communal.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 18'232.00, pour l'achat de mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

c) 620.501.25 - Optimisation de l'éclairage public communal – Fr. 400'000.00

Coût financier annuel 15% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 68'000.00/an

Le Président donne la parole à Mme Genetelli qui se réfère au dossier transmis au Conseil général par le Conseil communal. Elle précise qu'il s'agit surtout de remplacer des lampes qui ne répondent plus aux normes en vigueur et de mener une politique d'exemplarité qui permet par ailleurs d'économiser sur les coûts de fonctionnement annuels d'éclairage grâce à la technique LED.

M. Jean-Luc Clément du groupe « 7 VILLAGES » se demande s'il est bien opportun de rénover des systèmes d'éclairage qui risquent d'être interdits à terme pour des raisons d'écologie et de pollution lumineuse.

M. Jonathan Joye du groupe « Continuité et Avenir » constate dans le dossier qu'il est mentionné deux variantes, avec ou sans réduction, alors qu'il n'y a qu'une seule estimation financière.

M. Eric Soutter, conseiller communal en charge de la voirie, explique qu'il est possible d'adapter chaque lampadaire individuellement, ce qui présente l'avantage de limiter notamment l'impact de la pollution lumineuse. Pour répondre à M. Jonathan Joye, M. Eric Soutter confirme que le système d'éclairage est prévu avec une réduction nocturne.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 400'000.00, pour l'optimisation de l'éclairage public communal, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

d) 620.501.46 - Investissements routiers 2017 – Fr. 282'000.00

Coût financier annuel 7% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 25'380.00/an

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui explique le projet du Conseil communal tel que présenté sur les documents transmis au Conseil général. Il s'agit de mesures prises de manière concertée qui tient compte de l'état de nos routes communales.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gilbert Stocker, du groupe « Continuité et avenir », demande s'il existe un plan général d'assainissement par étape de nos routes, ceci pour une meilleure transparence.

M. Jérémy Joye du groupe « Continuité et avenir » demande si les travaux consistent à du gravillonnage.

M. Eric Soutter, conseiller communal, répond que l'assainissement complet de nos routes, sur 5 ans, est estimé entre Fr. 500'000.00 et Fr. 600'000.00 pour une remise en état acceptable de nos routes. Il explique que le gravillonnage est un emplâtre sur une jambe de bois. Il aurait toujours fallu goudronner nos routes plutôt que de les gravillonner. Ainsi, notre situation aujourd'hui aurait été bien meilleure. Il précise que les investissements ont été décidés selon les priorités en fonction des différents endroits définis.

M. Jérémy Joye propose que la réfection de l'impasse des Etourneaux à Mannens soit exécutée une fois terminés les travaux de construction des immeubles.

M. Eric Soutter en prend bonne note et abonde dans ce sens.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 282'000.00, pour les investissements routiers 2017, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant

e) 620.506.00 - Achat de véhicules et machines – Fr. 189'000.00

Coût financier annuel 15% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 32'130.00/an

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui se réfère aux documents transmis au Conseil général pour le remplacement de la balayeuse, le remplacement de la saleuse du petit tracteur pour les trottoirs et l'achat d'une tondeuse-robot. Elle explique que le Conseil communal a étudié différentes options de financement et qu'au final, l'achat était la meilleure solution économique et en matière d'utilisation.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 189'000.00, pour l'achat de véhicules et machines, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

f) 700.501.23 - Raccordement des nouvelles constructions au réseau – Fr. 8'000.00

Coût financier annuel 4% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 480.00/an

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande que pour ce point, ainsi que les suivants, le Conseil général se réfère aux documents transmis avec la convocation et qui donnent des explication sur les investissements. En cas de question, elle demande que le Conseil général s'adresse directement au conseiller communal en charge du dicastère.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 8'000.00, pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

g) 710.501.00 - Construction d'eau canalisation d'eaux claires les Parchys Montagny-la-Ville – Fr. 75'000.00

Coût financier annuel 4% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 4'500.00/an

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Luc Clément, du groupe « 7 villages » fait remarquer qu'un propriétaire du quartier a dû investir lui-même pour l'évacuation des eaux. De fait, si cet investissement est accepté, ce propriétaire pourrait demander une indemnisation. Par ailleurs, un autre propriétaire du quartier a déposé un recours au Tribunal fédéral suite au dézonage de sa parcelle à bâtir. M. Jean-Luc Clément se demande si l'équipement projeté par le Conseil communal ne pourrait pas finalement donner raison au recourant.

M. Thierry Bussard répond qu'il est question de parer au plus urgent et de s'adapter au refus décidé par l'Assemblée communale l'an passé. Des variantes ont été étudiées mais il n'y en avait pas d'autre qui puisse être économiquement supportable. Il rappelle l'enjeu car il est question de permettre un raccordement pour la construction de trois maisons qui sont en projet dans ce quartier.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 75'000.00, pour la construction d'une canalisation d'eaux claires les Parchys Montagny-la-Ville, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté par 27 avis positifs, aucun négatif et 2 abstentions. Il passe au point suivant.

h) 711.522.0 - Participation à l'étude de la STEP régionale de la Broye – Fr. 30'000.00

Coût financier annuel 4% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 1'800.00/an

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 30'000.00, pour la participation à l'étude de la STEP régionale de la Broye, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

i) 740.503.0 - Renaturalisation des cimetières communaux – Fr. 20'000.00

Coût financier annuel 10% amortissement et 2% intérêt, soit Fr. 2'400.00/an

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question et le Président passe au vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent l'investissement et le recours éventuel à l'emprunt à hauteur de Fr. 20'000.00, pour la renaturalisation des cimetières communaux, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que l'investissement est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

3.2.3. Vote général sur le budget des investissements.

Le Président passe au vote du budget d'investissement.

Il demande au Conseil général que celles et ceux qui approuvent le budget d'investissement, déduction faite des Fr. 140'000.00 refusés pour l'aménagement de l'abri de protection civile, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que le budget d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Mme Anita Balz, du groupe « gauche plurielle » pose une question concernant le compte 294.503.4 « Etude extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset », dont il est prévu un report au budget d'investissement de Fr. 86'554.00. Elle demande où en est ce dossier.

Mme la Syndique répond que la fin de la législature a conduit à la dissolution des commissions qui ont œuvré pour cette étude. Elle explique que cela ne signifie pas que le projet soit terminé, d'ailleurs elle informe qu'elle a prévu d'en parler en fin de séance.

Il n'y a plus de remarque et le Président passe au point suivant.

4. Désignation de l'organe de révision

Le Président explique au préalable qu'il y a lieu de corriger le message qui a été transmis au Conseil général. Ce n'est pas le Conseil communal qui fait un message au Conseil général, mais bien le bureau du Conseil général qui s'adresse au Conseil général concernant cet objet.

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse qui procède à la lecture de la proposition reproduite ci-après :

Proposition de la Commission Financière au Conseil Général pour l'élection d'un organe de révision des comptes de la Commune

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général

I. Mission de la Commission financière

Selon l'article 97.1 lettre c LCO, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général.

II. Procédure suivie

- a) Le mandat de Fidustavia SA a pris fin avec l'approbation des comptes 2015, le 14 avril 2016. Compte tenu de la mise en place de la nouvelle organisation, la nomination d'un nouvel organe de révision n'a pu être faite dans le délai légal de deux mois soit avant le 14 juin 2016. Par lettre du 6 juillet 2016, le Service des Commune en a été dûment averti et informé que la procédure de sélection était en cours.
- b) Dans ces circonstances, le dicastère des finances a pris l'initiative de préparer un cahier des charges pour la révision et de proposer une liste de cinq fiduciaires (dont l'organe de

révision sortant). Ces documents ont été envoyés aux membres de la COFI par email le lundi 4 juillet 2016.

- c) Dans sa séance du 6 juillet 2016, la COFI a revu en détail le cahier des charges, la lettre d'accompagnement ainsi que la liste des fiduciaires sollicitées ; elle a donné son accord pour envoyer ces dossiers aux candidats, la date de retour des offres étant fixée au 31 juillet 2016.
- d) Début août 2016, la COFI a reçu les différentes offres. Elle a ensuite élaboré un document intitulé « Feuille de notation de offres de révision » permettant à chaque membre de noter l'offre selon un barème pondéré et articulé autour de quatre thèmes principaux :
 - Présentation générale de l'offre (Technique de révision)
 - Expériences en matière de et personnels compétents pour la révision de commune
 - Respect de la disponibilité et de la période souhaitée
 - Niveau des honoraires
- e) Dans sa séance du 29 août 2016, la COFI a revu l'ensemble des offres et les notes obtenues par chacun des candidats. Deux fiduciaires, à savoir Sorefisa Berney et BDO, se détachaient nettement des autres. En conséquence, la COFI a décidé les entendre le 5 septembre 2016 en entretien.
- f) Dans sa séance du 5 septembre, elle a auditionné les deux candidats.
- g) Le 28 septembre 2016, le Président de la COFI a été informé d'une possible difficulté relative à l'indépendance (article 98 lettre b LCO) de la société SOREFISA consécutive aux missions exécutées pour la Commune par le groupe Berney dont elle est membre. Dans sa séance du 5 octobre 2016, la COFI a considéré cette question et obtenu la position du Service des Communes.

III. Conclusion

Sur la base des procédures décrites ci-dessus, la COFI propose au Conseil général d'élire la société BDO comme organe de révision de la commune, au sens des articles 98. et 98a à 98f LCO, dès la clôture 2016 pour une période contractuelle de trois ans, renouvelable d'année en année.

Son intervention, estimée entre 20 et 25 heures pour un budget de CHF 3'800,00 à CHF 4'100,00, hors TVA et débours, sera dirigée par Monsieur Yvan Haymoz, Expert-comptable diplômé et Expert-réviseur agréé, partenaire-client et Monsieur Lucien Jordan, Expert-comptable diplômé et Expert-réviseur agréé, responsable de mandat.

Olivier Dousse	François Egger	François Genetelli	Gisèle Genilloud	Marc Küng
Président	Membre	Secrétaire	Membre	Membre

Le Président remercie M. Olivier Dousse et ouvre la discussion.

M. Daniel Schrago, du groupe « Gauche plurielle », demande la signification de l'abréviation BDO et où se trouve cette société ?

M. Olivier Dousse répond que c'est un nom de société et que le siège social se trouve à Fribourg.

Mme Anita Balz, du groupe « Gauche plurielle » est satisfaite du contenu de la proposition de la Commission financière, surtout d'avoir pu régler les attributions de chacun, et demande qu'à l'avenir les documents arrivent plus vite.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Il demande au Conseil général que celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission financière, pour la désignation de la société BDO comme organe de révision des comptes de la commune, pour une période contractuelle de trois ans, renouvelable d'année en année, s'expriment en levant la main.

Le Président relève que la proposition est acceptée à l'unanimité. Il passe au point suivant.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières de peu d'importance (transaction de moins de Fr. 30'000.00 ou de moins de 200 mètres carrés de superficie)

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande de se référer aux documents qui ont été transmis au Conseil général.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Il demande au Conseil général que celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières de peu d'importance (transaction de moins de Fr. 30'000.00 ou de moins de 200 mètres carrés de superficie), s'expriment en levant la main.

Le Président relève que la proposition est acceptée à l'unanimité. Il passe au point suivant.

6. Présentation et approbation du règlement scolaire communal

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui tient à remercier les conseillers communaux qui ont œuvré pour ce règlement scolaire. Le document a été transmis préalablement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et au Service des communes pour examen et préavis. Le document final tient compte des modifications demandées par ces offices.

Le Président remercie Mme la Syndique et informe qu'il a reçu deux amendements et une demande par écrit. Le premier amendement par M. Vincent Barras (Gauche plurielle), le deuxième et une demande par Mme Anita Balz (Gauche plurielle). Il donne la parole à M. Vincent Barras qui propose un complément de l'article 2 concernant les transports scolaires. Il s'agit de permettre l'utilisation des places libres dans les bus scolaires par des enfants qui n'empruntent pas le trajet fixé dans la loi, qui va de l'école à la maison. Il propose des modifications mineures aux alinéas 1 et 2, et un alinéa 3 comme suit : « Les véhicules destinés au transport scolaire sont réservés au déplacement des enfants entre leur lieu de prise en charge et les différentes écoles. Cependant, en fonction des places disponibles restantes, la commune peut autoriser, moyennant participation, des transports entre l'école et des structures extrascolaires soutenues par la commune, les trajets vers la famille, collègues et amis pour des gardes privées. Le Conseil communal fixe l'ordre des priorités. De manière générale, les transports scolaires ne peuvent être utilisés pour des déplacements privés occasionnels ». M. Vincent Barras propose une correction à l'alinéa 6 : « Au lieu d'organiser un transport collectif, le Conseil communal peut proposer à des parents de les indemniser pour l'utilisation de leur véhicule privé. Les parents assument le transport adjugés pour l'ensemble de l'année scolaire ».

Sur demande de M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir), M. Vincent Barras précise l'alinéa 6 en expliquant qu'il s'agit plutôt de demander aux parents de véhiculer leurs enfants à l'école plutôt que de l'imposer comme le laisse entendre le projet de règlement.

M. Wencelas Rémié, conseiller communal en charge des écoles, répond que pour lui, le conditionnel utilisé au point 5 ne fait pas craindre une quelconque obligation.

M. Vincent Barras répond que s'il ne s'agit pas d'une obligation mais il estime que cela n'est pas bien expliqué. Il peut accepter la proposition du Conseil communal si les termes juridiques sont bien clairs pour tout le monde.

Mme la Syndique explique qu'il s'agit d'indemniser éventuellement des parents car il n'existerait pas d'autre transport qui puisse accomplir cette tâche. Ce problème se pose à Villarey par exemple mais aussi dans d'autres endroits dans la commune.

M. Joël Terrapon (Gauche plurielle) propose que l'on précise l'éventuel cas qui rendrait impossible d'organiser des transports scolaires.

M. Wenceslas Rémié répond à M. Joël Terrapon que l'on ne peut pas le faire car la commune a l'obligation d'assurer la gratuité des transports scolaires. Dès lors, elle ne peut pas imposer à des parents d'utiliser leur véhicule privé pour amener leur enfant à l'école.

M. Wenceslas Rémié, revenant sur les propositions de M. Vincent Barras, estime que le choix de l'entreprise de transport et des moyens utilisés doit permettre d'assurer un transport correct des élèves. Dès lors, la précision demandée par M. Vincent Barras lui semble inutile. Concernant l'alinéa 3, il estime qu'il n'est pas nécessaire de fixer des modalités car cela enlève toute marge de manœuvre pour d'autres solutions à l'avenir.

M. Daniel Francey (7 VILLAGES), citant le paragraphe 5, estime que les parents ne sont pas obligés d'accepter le transport. Pour lui, il n'y a pas d'effet contraignant et dès lors il n'y a pas lieu de modifier le règlement.

M. Wenceslas Rémié confirme le point de vue de M. Daniel Francey.

Le Président décide de passer vote l'amendement de M. Vincent Barras, soit la modification de l'article 2 tel que proposé. Tout d'abord, il soumet au vote la proposition du Conseil communal, en demandant au Conseil général que celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 16 avis positifs, 9 avis négatifs et 4 abstentions.

Le Président indique que la proposition du Conseil communal est acceptée et que dès lors l'amendement de M. Vincent Barras est rejeté.

Il passe au 2^{ème} amendement, en demandant à Mme Anita Balz (Gauche plurielle) de procéder à sa présentation.

Mme Anita Balz propose de modifier l'article 10, concernant la composition du Conseil des parents. Elle propose d'augmenter le nombre proposé de parents de 6 à 8, ceci pour le faire correspondre au nombre de degrés scolaires de l'école primaire.

M. Wenceslas Rémié répond qu'une telle augmentation pourrait plus poser de problèmes que de solutions. Il s'agit de mettre sur pied un groupe qui ne soit pas trop grand pour faciliter le travail en groupe.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande quel est le rôle du Conseil des Parents.

M. Wenceslas Rémié répond que son rôle est décrit à l'article 9 du règlement.

La parole n'est plus demandée et Le Président décide de passer vote l'amendement de Mme Anita Balz, soit la modification de l'article 10 tel que proposé. Tout d'abord, il soumet au vote

la proposition du Conseil communal, en demandant au Conseil général que celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 20 avis positifs, 8 avis négatifs et 1 abstention.

Le Président indique que la proposition du Conseil communal est acceptée et que dès lors l'amendement de Mme Anita Balz est rejeté. Il passe la parole à Mme Anita Balz pour qu'elle procède à la présentation de sa demande écrite.

Mme Anita Balz cite l'article 17 qui fait référence à un tarif des taxes et des participations prévu par le règlement édicté par le Conseil communal. Le Conseil général n'en a pas connaissance et elle en demande la raison.

M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, répond que le règlement fixe des maximas que le Conseil communal ne peut pas dépasser dans sa tarification. Le Conseil communal définira son tarif prochainement.

La parole n'est plus demandée et le Président décide de passer vote. Il demande au Conseil général que celles et ceux qui adoptent le règlement scolaire s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 21 avis positifs, 3 avis négatifs et 5 abstentions.

Le Président relève que le règlement scolaire de la commune de Montagny est approuvé. Il passe au point suivant.

7. Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui donne trois informations :

- **Projet de décharge contrôlée pour matériaux inertes à Mannens**

Mme la Syndique précise l'endroit du projet, entre Mannens et Grandsivaz, à droite de la route communale. Un dossier d'intention a été préparé par JPF Gravières et présenté au Conseil communal en mars 2015 et depuis le dossier suit son cours. Un dossier technique plus précis sera prochainement transmis à la commune pour examen par le Conseil communal et la commission d'aménagement. En cas d'avis favorable, une demande préalable sera déposée pour une modification du plan d'affectation des zones. C'est dans ce cadre que le canton se déterminera également, notamment au regard de la clause du besoin. En cas d'avis favorable, une procédure de mise à l'enquête pourrait être alors lancée pour la concrétisation du projet.

- **Plan de législature 2016 – 2021**

Depuis les élections communales du printemps, le Conseil communal discute de l'élaboration de ce plan. Mme la Syndique informe qu'il sera présenté en détail lors de la prochaine séance de Conseil général. Néanmoins, elle cite les grandes lignes d'ores et déjà retenues :

- Dicastères des constructions, en collaboration avec ceux des bâtiments et des affaires sociales : Mise en valeur et extension de la Zone d'intérêt général I.
- Dicastère des écoles, en collaboration avec celui des bâtiments : Centralisation des écoles.
- Dicastère des affaires sociales, en collaboration avec celui des bâtiments : Rénovation et développement des structures sportives externes.

- Dicastère de la voirie, en collaboration avec ceux des constructions et des bâtiments : Extension de la déchetterie, de la voirie et des zones vertes publiques.
- Dicastère de la protection de l'environnement avec la collaboration du dicastère de la voirie : Structuration de la mobilité (trafic et sécurité).
- Dicastère de la protection de l'environnement avec la collaboration de ceux de la voirie et des affaires sociales : Etat sanitaire hydraulique des cours d'eau, cadastre des eaux des sources privées et potables.
- Dicastère de la protection de l'environnement : STEP régionale.

La coordination de tous ces projets sera assuré par la Syndique et le Vice-syndic.

Les différents projets sont à l'étude et font l'objet d'un suivi continu. Les descriptions des projets avec phases d'étude et de réalisation, y compris les estimations financières et les charges induites feront l'objet de présentations lors de la prochaine séance du Conseil général au mois de mai 2017.

- **Planification financière**

Mme la Syndique explique que ce point est à l'étude. Elle rappelle que la dernière présentation de la planification s'est déroulée dans le cadre de la présentation du budget 2016. Pour sa mise à jour, elle explique qu'il est préférable qu'elle soit opérée sur la base des comptes 2016. La dernière planification tenait compte d'une augmentation des charges en lien avec les investissements dans les EMS, pour le Cycle d'orientation, pour la réorganisation des écoles communales et pour la construction de la STEP régionale. L'évolution de la dette communale par habitant augmentait alors de manière importante de Fr. 4'000.00 env. aujourd'hui à Fr. 7'500.00 à fin 2021. La grande question était alors de savoir s'il s'agissait d'augmenter les impôts ou alors l'endettement.

Mme la Syndique termine sa présentation en remerciant le Conseil général et son Président pour la qualité des débats et leur sérénité.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) se dit satisfait d'apprendre qu'il est prévu de planifier une amélioration des écoles et des structures sportives externes. C'est un besoin urgent non seulement pour les écoles, mais aussi pour toutes les sociétés sportives. Il est question de maintenir l'attractivité des activités sportives et sociales dans la commune.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au point suivant.

8. Informations du Conseil général

Le Président cite les différentes commissions permanentes du Conseil général :

- Commission financière
- Commission d'aménagement et d'énergie
- Commission de naturalisation

Les personnes qui composent ces commissions sont volontiers à disposition pour répondre à des questions si nécessaire.

Le Président fait part des informations que lui a transmises Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général, qui est satisfaite du fonctionnement du Conseil général. Elle cite comme exemple la création d'une commission culturelle, demandée lors de la précédente séance de Conseil général et qui est aujourd'hui déjà sur pieds.

Mme Sarah Dupasquier (Gauche plurielle) précise que la commission culture et loisirs est composée de sept membres. Elle s'est réunie pour discuter de la mise sur pieds d'activités diverses pour 2017.

Le Président donne des informations sur les travaux de la commission pour l'examen du règlement du Conseil général. Il explique que les travaux avancent bien et il devrait être possible de présenter un projet de règlement pour la prochaine séance de Conseil général.

Le Président passe au point suivant.

9. Divers.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sarah Dupasquier (Gauche plurielle) demande que le Conseil communal étudie la création d'une place de jeu à Grandsivaz pour les enfants. Elle constate qu'il n'y a aucun endroit public et de rencontre à Grandsivaz. Cela fait plusieurs années qu'elle revient à la charge avec cela, tout en convenant que ce n'est pas facile du fait que la commune ne dispose pas de terrain à Grandsivaz.

Mme Sarah Dupasquier demande quelle suite a donné le Conseil communal à la pétition des riverains de la route des Murailles à Grandsivaz.

Mme La Syndique répond que le Conseil communal a bien reçu cette pétition. Cet objet fera l'objet d'un examen dans le cadre du plan de législature, comme présenté précédemment.

Mme Sarah Dupasquier se plaint de la qualité des sacs poubelles de 60 litres qui sont bien plus fragiles que les autres.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal répercutera cette information auprès du fournisseur des sacs poubelles.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) demande des informations sur l'avenir du Moulin Bossy Céréales SA à Cousset suite à sa destruction par l'incendie l'été dernier.

Mme la Syndique répond qu'il n'y a pas beaucoup d'information pour l'instant. Néanmoins, le maintien de l'activité semble garanti.

M. Daniel Schrago (gauche plurielle) demande des informations sur les armoires du télé réseau réparties sur tout le territoire et qui sont hors service.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal a rencontré EBL pour leur demander de démonter toutes les infrastructures devenues inutiles. En réponse, EBL a demandé un délai au printemps 2017, afin de terminer sa réflexion quant à l'avenir des installations.

La parole n'est plus demandée. Le Président informe :

- Qu'un bulletin d'information relatant les informations de la présente séance sera distribué en tout-ménage.
- Que l'apéritif offert par la commune après la séance est servi par les membres de la fanfare « La Concorde »

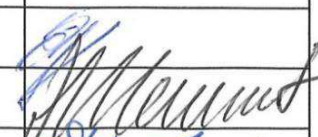
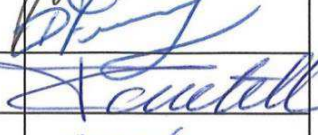
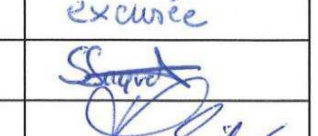
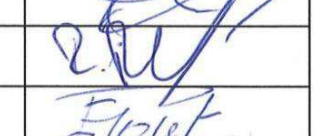
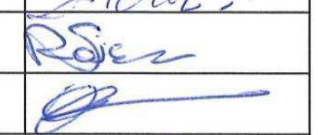
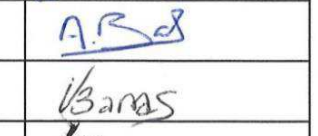
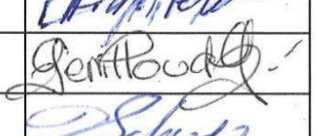
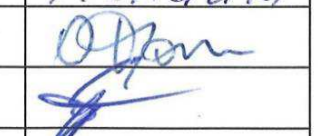
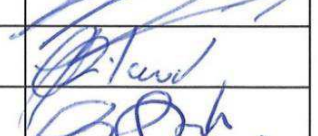
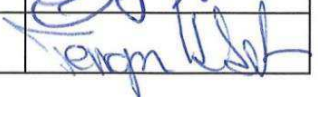
Le Président clôt la séance en souhaitant à toutes et tous ses meilleurs vœux pour les fêtes et pour la Nouvelle année. Il est 22h58.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Pascal Chuard

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	excurée
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	A.B.S
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Barras
Dupasquier	Sarah	Impasse du Moulin 70	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrigo	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Impasse des Prairies 2	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	